



RAPPORT D'ACTIVITÉ

AUTISME ET TSA 2024

IRTS CA INSTITUT RÉGIONAL DU TRAVAIL SOCIAL DE CHAMPAGNE-ARDENNE
ET SON CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS / CENTRE DE FORMATION / PÔLE RESSOURCES VAE



8, rue Frédéric et Irène Joliot-Curie 51100 REIMS
03 26 06 22 88 / www.irtsca.fr



Table des matières

Préalable.....	2
1. Contexte général	3
2. La formation en intra-établissement : une réponse de formation personnalisée à la demande	4
3. Le Certificat National d'Intervention en Autisme	5
3.1 Une promotion certifiée en 2024 : la promotion 5 CNIA	5
3.2 Une équipe d'intervenants experts.....	7
3.3 La formation pratique.....	8
3.4 Certification	9
3.5 Un audit de mi-parcours transformé en audit de fin de parcours et une fin d'habilitation	10
3.6 Bilan général de la formation au CNIA	10
4. Le renouvellement de la certification UNAFORIS "Intervenir auprès des personnes avec troubles du spectre de l'autisme"	11
4.1 Contexte du renouvellement et choix opérés par l'IRTS CA	11
4.2 Présentation	12
4.2.1 Étape 1 du parcours commun obligatoire : les ateliers collectifs et individuels d'accompagnement à la certification	12
4.2.2 Trois modalités pédagogiques	12
4.2.3 Étape 2 : le parcours personnalisé.....	13
4.3 Formation pratique.....	16
4.4 Certification	16
5. Le projet d'analyse des pratiques professionnelles du FAMA Murielle Renard	17
6. Sensibilisation sur la formation initiale en travail social	17
7. Perspectives pour 2025	18
Conclusion	18

Préalable

Depuis 1999, l'IRTS CA est engagé auprès des établissements et des professionnels intervenants dans le champ de l'autisme pour répondre aux besoins des structures, des professionnels, des publics et des familles. Plusieurs activités sont menées pour comprendre les spécificités de fonctionnement de l'autisme et se former à l'accompagnement des personnes avec autisme et TSA :

- Des formations courtes en intra-établissement ;
- Des ateliers d'analyse de la pratique ;
- Des Modules d'Approfondissement Professionnel (MAP) "Autisme et TSA" pouvant se décliner sur divers sujets ;
- Des journées thématiques avec l'intervention de spécialistes, de professionnels, des familles et des personnes avec autisme/TSA ;
- Le Certificat National d'Intervention en Autisme (CNIA) ;
- Le Certificat UNAFORIS "Intervenir auprès des personnes avec troubles du spectre de l'autisme".

Fort de son expérience, l'IRTS CA a développé une réelle expertise sur le sujet de l'autisme entouré d'une équipe pédagogique spécialisée composée de différents professionnels (formateurs spécialisés avec une expérience de terrain, médecin Centre de diagnostic et d'évaluation, médecins spécialistes en neurosciences, psychomotriciens spécialisés dans la sensorialité, orthophoniste, cadres d'équipes intervenants auprès de personnes avec autisme, familles, représentant de l'Éducation nationale, membre d'associations de loisirs...) et d'un réseau partenarial stable.

De plus, il est à noter une réorganisation sur la filière au niveau de l'assistante de formation. Lucie GOUMY a quitté ses fonctions en septembre 2024. Une nouvelle assistante, Aurore THOUVENOT a été recrutée, en décembre 2024, pour reprendre les missions assurées.

Enfin, l'activité de fin d'année 2024 étant peu soutenue, Aude FRÉAL a été repositionnée sur d'autres missions au sein de l'IRTS CA à partir du 1^{er} septembre. L'ensemble de l'activité pédagogique, l'analyse de pratiques et les modules de sensibilisation ne sont donc assurés que par Amélie GALLOIS depuis cette date.

1. Contexte général

Au lendemain de la Stratégie Nationale pour l'Autisme (4^{ème} plan autisme) 2018-2022, l'IRTS CA a souhaité étendre son offre de formation au-delà des travailleurs sociaux. Tout professionnel ou aidant familial et plus largement, toute personne exerçant de près ou de loin auprès de personnes avec autisme doit pouvoir être informée et sensibilisée sur le fonctionnement et les spécificités de l'autisme afin d'assurer un accueil et un accompagnement adapté. Il s'agit, notamment, des professions du secteur médical, sanitaire, de la petite enfance, de l'éducation, du médico-social et du social. Pour cela, un projet de certification a été déposé en octobre 2020 et a été habilité le 20 janvier 2021 par le Groupement National des Centres de Ressources Autisme.

Dans le même temps, UNAFORIS a réuni l'ensemble des organismes de formation proposant des actions de formation liées à l'autisme pour des temps de travail consacrés à la certification de la formation autisme. Ce travail de réseau a abouti au dépôt du dossier de certification "Intervenir auprès des personnes avec troubles du spectre de l'autisme" pour inscription au Répertoire Spécifique auprès de France compétences.

C'est ainsi que les premières certifications ont été délivrées en 2022 pour deux promotions. Depuis, l'IRTS CA a été en capacité de certifier au total cinq promotions, trois au sein de l'IRTS CA et deux dans des associations œuvrant dans le champ des TSA.

La filière dispose également d'un pôle de soutien aux établissements et services et propose dans son offre de formation des modules de sensibilisation, des modules thématiques à la demande et de l'analyse des pratiques professionnelles qui toutes ont été sollicitées sur l'année 2024.

Cette année 2024 a été marquée par la transformation de l'offre de certification suite à la fin d'habilitation du CNIA par le GNCRA. De plus, UNAFORIS a renouvelé la certification "Intervenir auprès des personnes avec troubles du spectre de l'autisme" auprès de France compétences en juin 2024. L'année 2024 a donc été une année de transition pour transformer l'ingénierie pédagogique sur la certification. Au vu du contexte, l'IRTS CA a fait le choix de ne se positionner que sur la certification UNAFORIS "Intervenir auprès des personnes avec troubles du spectre de l'autisme".

2. La formation en intra-établissement : une réponse de formation personnalisée à la demande

La formation intra-établissement est une formation courte faisant suite à la demande d'un ou plusieurs établissements du secteur social et médico-social. Équipé d'un bagage d'outils méthodologiques et d'une expertise professionnelle, l'IRTS CA intervient au sein des établissements et des équipes pour répondre à leurs besoins en proposant un projet de formation sur mesure, lié à un thème ou à des questions précises. Durant l'année 2024, trois formations en intra-établissement se sont déroulées.

- La première s'est poursuivie pour l'entreprise Domino CARE qui avait demandé plusieurs modules de sensibilisation d'une journée en 2023. Ainsi, une première journée pour un groupe composé de quinze apprenants issus du service de Domino Care et intervenant régulièrement auprès des personnes avec TSA s'est déroulée en 2023. Cette formation devait se poursuivre sur 2024 (jusqu'à juin 2024) pour un total de trois journées pour trois groupes différents sur l'année 2024.

Suite à une modification de la demande par le commanditaire, un avenant a été conclu pour permettre l'adaptation. C'est ainsi que l'action de formation a été clôturée à l'issue de deux journées au lieu de trois en 2024.

- Un deuxième groupe de la Ville de Châlons-en-Champagne à la demande de Brigitte JEANSON coordinatrice de la formation tout au long de la vie. Aude FRÉAL et Amélie GALLOIS sont intervenues pour deux groupes de quinze apprenants sur 2x 2 journées. Une première journée centrée sur le handicap et une deuxième spécifique aux troubles du spectre de l'autisme.
- Dans le cadre du projet d'analyse de pratiques du foyer Murielle Renard des actions de formation sur des thématiques particulières ont été organisées. Ainsi, deux journées sur les comportements- problèmes ont été organisées, puis une journée sur la sensorialité. Ces actions sont venues s'ajouter dans l'action du projet d'analyse de pratiques coordonnée par la filière supervision conseil pour faire monter en compétences les accompagnants.
- Lors de l'année 2023, la filière a travaillé sur un nouveau projet de formation en association avec l'ESEIS de Strasbourg et l'IRTS Hauts-de-France pour répondre à un appel d'offre de l'ANFH concernant des modules de formation de sensibilisation aux troubles du spectre de l'autisme de deux jours sur les territoires des régions Grand Est et Hauts-de-France. L'IRTS CA a fourni pour l'appel à projet les supports de modules de formation déjà utilisés pour ce format. L'ESEIS est le porteur administratif du projet. L'ESEIS a confirmé en décembre que le projet avait été retenu par l'ANFH. Nous avons été en attente des premières dates sur les territoires dans lesquels nous devons intervenir, à savoir : la Marne, les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne, la Meuse et peut-être un bout de l'Aisne en fonction du territoire ciblé (Sud ou Nord). Une première session est prévue au premier semestre 2025 sur le territoire aubois.

3. Le Certificat National d'Intervention en Autisme

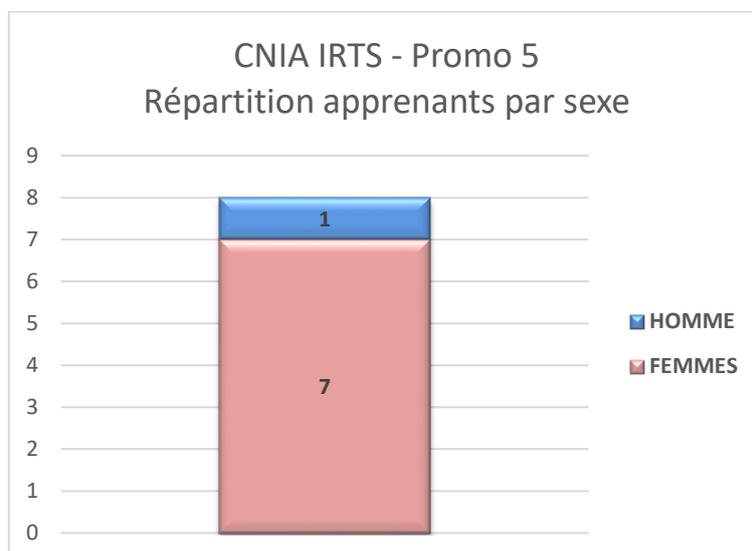
3.1 Une promotion certifiée en 2024 : la promotion 5 CNIA

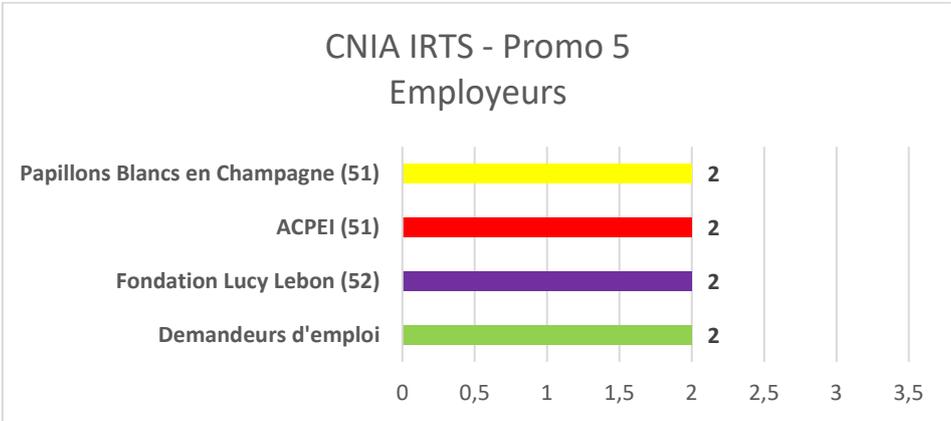
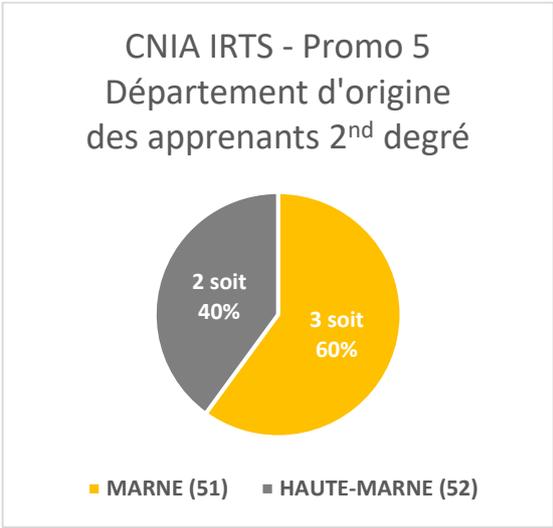
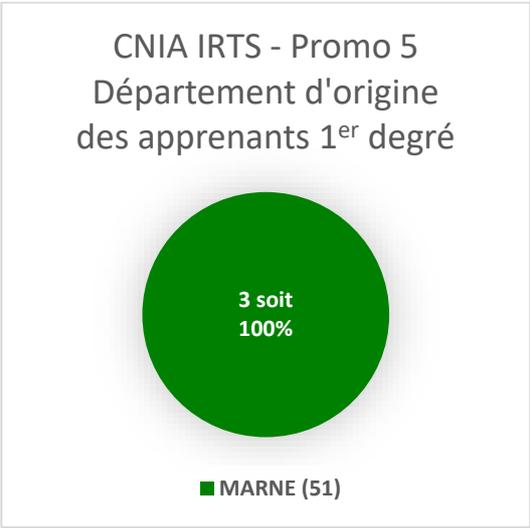
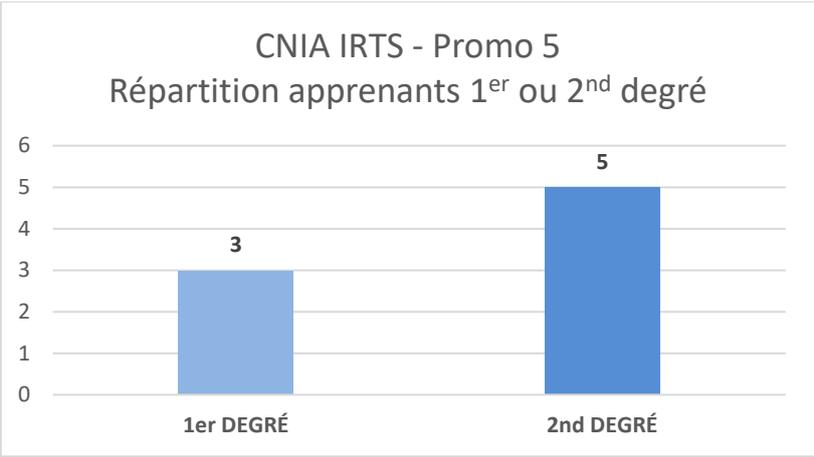
La promotion 5 CNIA IRTS comptait huit apprenants (voir graphiques ci-dessous) issus de deux départements d'origine (Marne et Haute-Marne). Deux employeurs de la région ont demandé la certification pour deux de leurs salariés. Un des employeurs est régulièrement impliqué dans la formation de leurs salariés sur le CNIA ou avant la spécialisation. La promotion comptait un aidant familial (demandeur d'emploi), deux cadres (psychologues), trois éducateurs spécialisés, une monitrice-éducatrice, un accompagnant médico-psychologique. Cette diversité de profils a été remarquée dans les échanges avec les intervenants et dans la vie de la promotion et a conforté l'équipe de la filière autisme et TSA à ouvrir les promotions aux aidants et à tout profil dans la refonte de l'ingénierie pédagogique du projet UNAFORIS et à appuyer cette possibilité de diversité lors du dépôt du dossier auprès de France compétences.

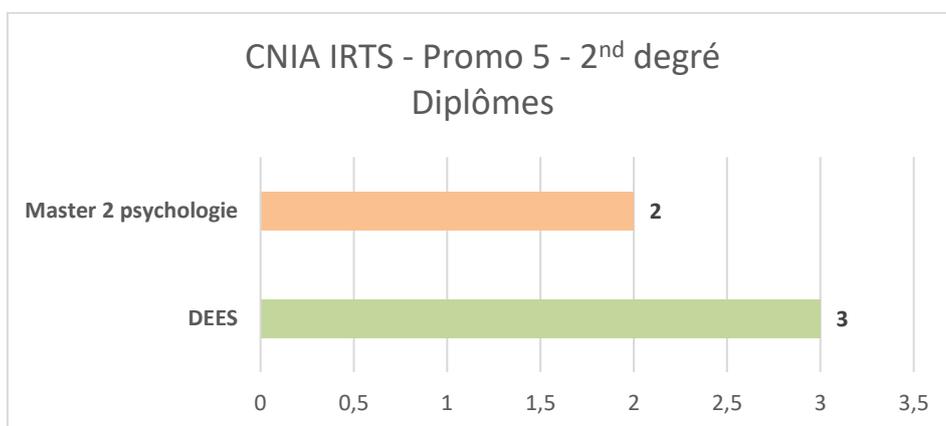
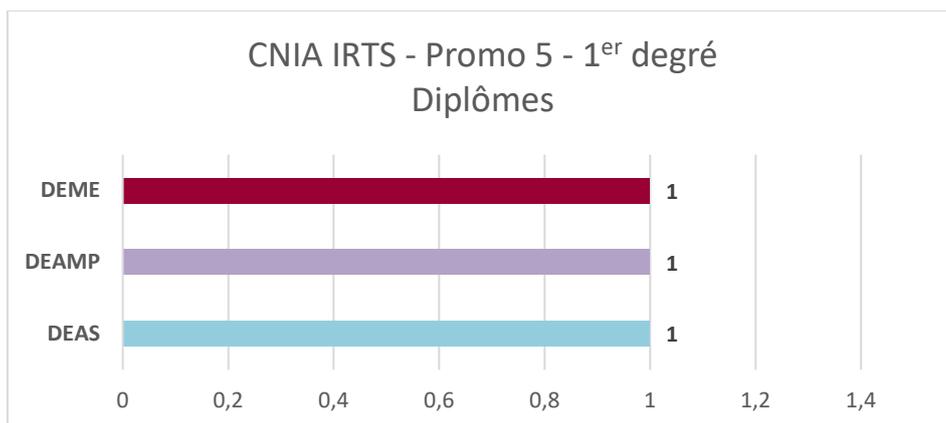
Pour cette promotion, les modules 1 et 2 ont été revus par suite des retours des précédentes promotions et le départ de la région d'un des intervenants. Ainsi, la filière a fait appel au laboratoire de psychologie et neurosciences de l'Université Reims Champagne-Ardenne qui travaille sur le projet Com-In avec l'IRTS CA. L'équipe a eu des difficultés à recruter des intervenants qualifiés dans ce domaine spécifique et dotés de compétences pédagogiques permettant l'assimilation des contenus délivrés. Lors des bilans des trois promotions, l'équipe accompagnant la certification s'est rendu compte que les contenus pédagogiques étaient difficilement assimilés par les apprenants et a donc cherché à modifier les modalités pédagogiques de délivrance de ces derniers.

Pour cette promotion 5, la filière a aussi organisé deux journées d'étude tables rondes. Comme les années précédentes, une première journée centrée sur l'inclusion et la notion de parcours a été organisée. Une seconde journée ouverte sur l'extérieur a été créée autour de l'auto-détermination des personnes avec TSA. La journée a permis d'accueillir des personnes extérieures professionnelles, des référents professionnels, des aidants.

Le détail des profils des apprenants est exposé dans les graphiques ci-dessous.

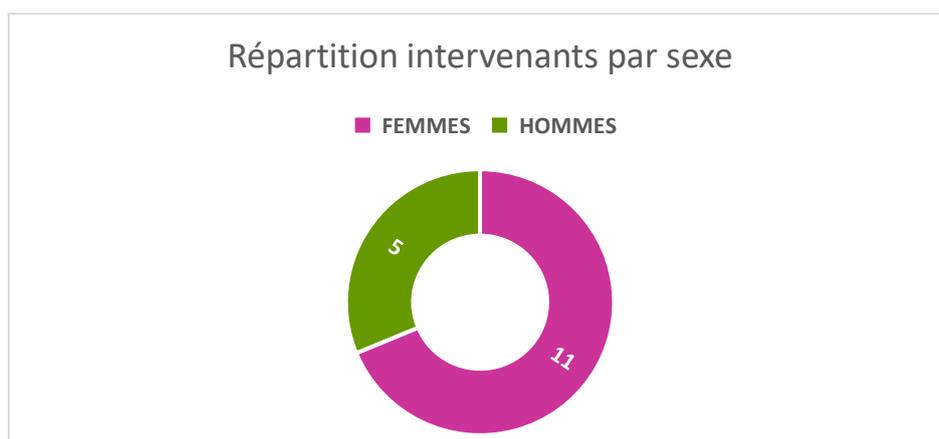


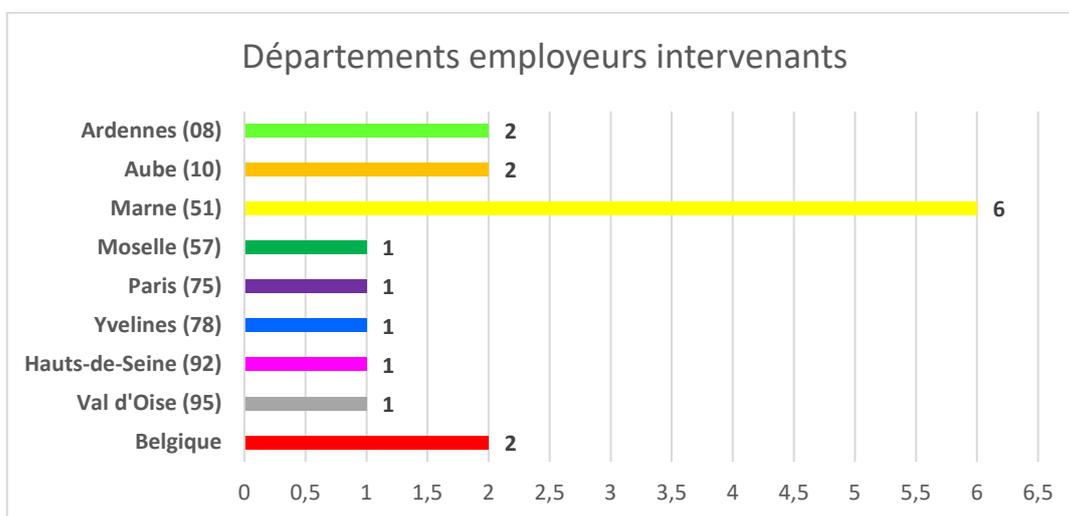
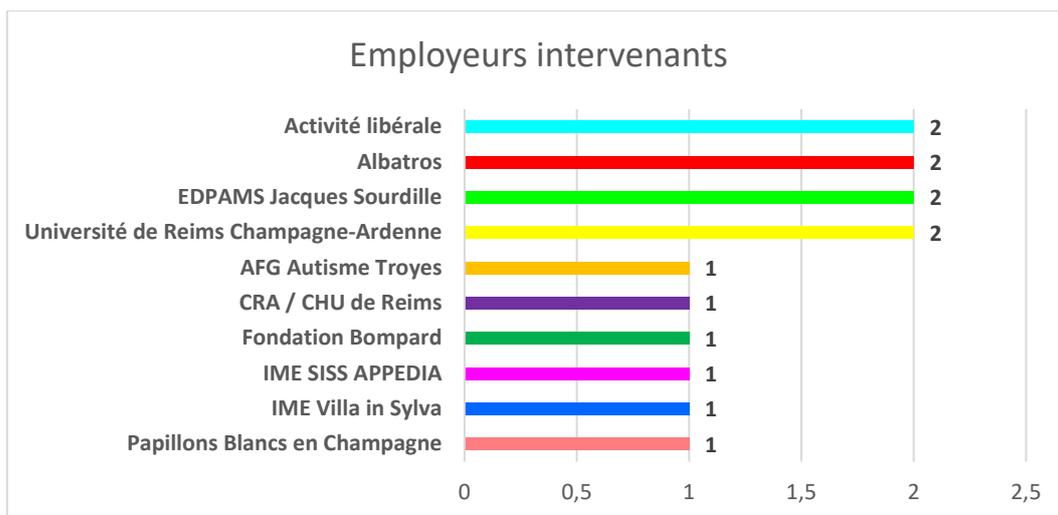




3.2 Une équipe d'intervenants experts

L'IRTS CA s'est associé de longues dates avec des intervenants experts autour de la thématique des troubles du spectre de l'autisme. Cette équipe a été renouvelée en 2024 sur le module 1 et le module 2 pour mieux répondre aux exigences de certification et permettre aux apprenants une meilleure assimilation des contenus. Une diversité des profils métiers est à remarquer : on compte ainsi cinq éducateurs spécialisés (dont une aidante familiale), une professeure des universités et un maître de conférences en psychologie (membres du laboratoire C2S), deux psychologues (dont l'une clinicienne et sexologue), une psychomotricienne, une orthophoniste, deux directeurs, un directeur de transition (formateur consultant), une directrice éducative et un chef de service parmi les intervenants. Vous trouverez, ci-dessous, le profil des intervenants de la filière en 2024.





3.3 La formation pratique

Tous ces apports théoriques dispensés par l'équipe pédagogique sont complétés par une formation pratique de 140 heures. L'enjeu pour l'IRTS CA est de se doter d'un partenariat efficace avec les terrains de sites qualifiants pressentis. C'est pourquoi un travail a été amorcé et reste à mener avec le réseau pour compléter et spécifier les compétences de chaque site qualifiant.

Deux réunions de référents professionnels ont été organisées pour communiquer sur les attendus de la certification. Pour favoriser la participation du plus grand nombre et au vu des départs en stage étalés sur la période, deux réunions ont été organisées pour la promotion 5. Elles ont eu lieu en visio-conférence.

Pour permettre une qualité et un respect des bonnes pratiques, l'équipe de la filière essaie de travailler et orienter spécifiquement les apprenants vers les référents professionnels qui ont pu suivre le CNIA ou UNAFORIS, vers des intervenants vacataires ou avec des établissements qui ont été visités par la référente de parcours ou la responsable de la formation et qui semblent respecter

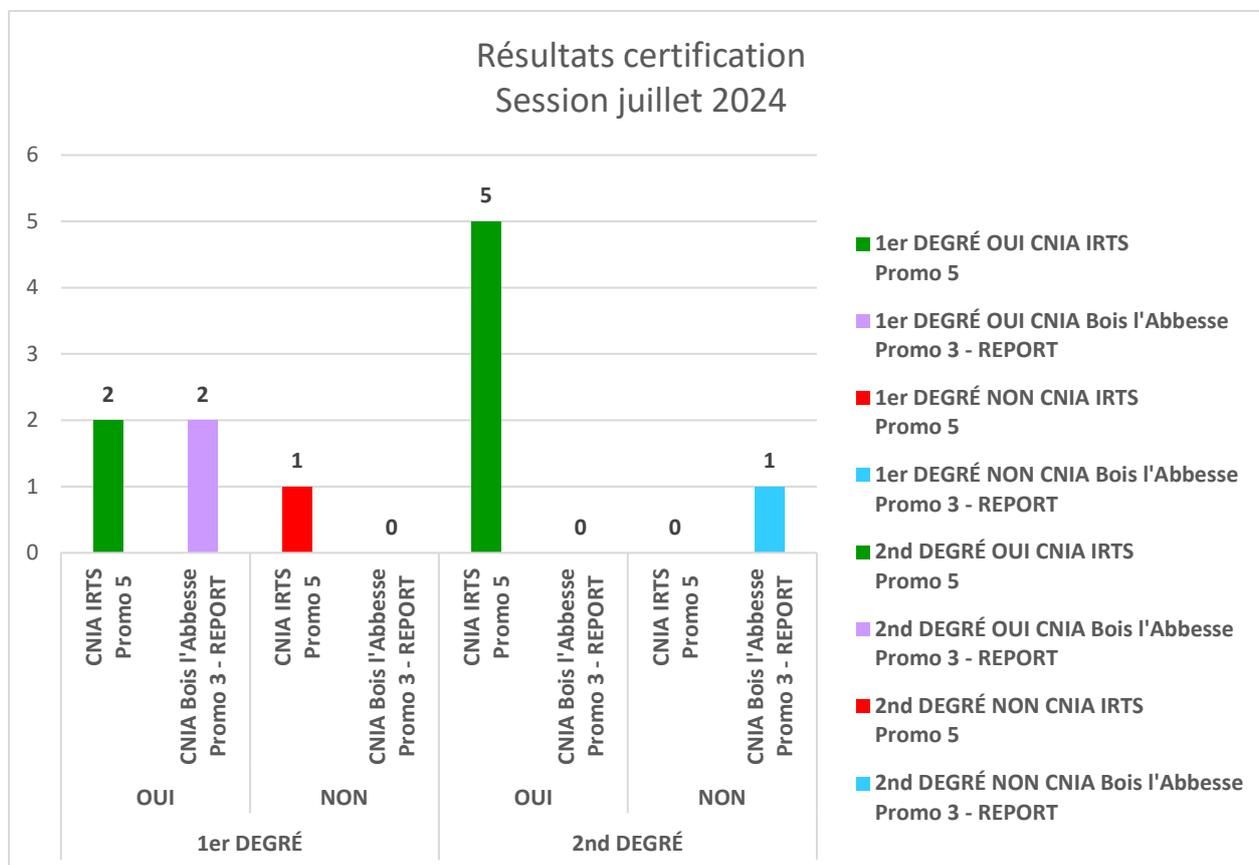
et mettre en œuvre les RBPP. Ainsi, des grilles d'observation des sites ont été créées pour suivre leur qualité d'intervention en lien avec les RBPP et les approches recommandées.

3.4 Certification

Une certification au CNIA a été organisée sur l'année 2024. Elle s'est déroulée en juin 2024 pour la promotion 5 IRTS avant la fin d'habilitation à délivrer le CNIA. Sur huit apprenants inscrits, huit se sont présentés. Il est à noter un échec à la certification pour un apprenant avec deux notes éliminatoires.

Toutefois, l'accompagnement au certificat et les résultats obtenus ont été tout à fait remarquables pour les autres apprenants avec trois candidats obtenant des moyennes supérieures à 18/20. De plus, il est à noter que deux candidats de la promotion 3 ayant échoué à leur première présentation en décembre 2023 ont souhaité se présenter à cette session et ont tous deux été admis à cette occasion. Une candidate avait fait le choix de reporter sa certification et n'a pas obtenu son certificat à l'issue de cette présentation avec une note éliminatoire à l'oral notamment.

De belles moyennes ont été enregistrées. La moyenne pour les admis à cette session est de 15/20 tout degré confondu. Pour les personnes passant le 1^{er} degré, elle est de 14/20. Pour les candidats passant le 2nd degré, elle est de 17/20. En ajoutant les candidats ayant échoué, la moyenne est de 13/20 tout degré confondu.



3.5 Un audit de mi-parcours transformé en audit de fin de parcours et une fin d'habilitation

Après l'obtention de l'habilitation par le GNCRA à délivrer le CNIA en janvier 2021, un audit a été organisé en 2023 dont les résultats ont été communiqués au printemps 2024 avec un décalage de la fin d'habilitation à juin 2024. Ce changement a conduit l'IRTS CA à prendre une décision : ouvrir la promotion 5 avec plusieurs mois d'avance à l'automne 2023 pour permettre une certification au 17 juin 2024, date butoir avant la fin de l'habilitation. La décision a été prise avec comme principe d'afficher l'IRTS CA comme un acteur de la formation dans le champ des TSA même si le nombre d'apprenants n'était pas satisfaisant.

Il est à noter que l'équipe s'est mobilisée pour répondre aux questions soulevées par l'audit et a formalisé une démarche d'amélioration continue sur trois aspects.

- Sur l'aspect des intervenants, l'IRTS CA poursuit sa procédure concernant la demande systématique avant l'intervention de demander en plus des pièces administratives requises (bulletin de situation, RIB à jour...) un CV mis à jour.
- Lors des comités de suivi pédagogique, des points ont été réalisés pour travailler de nouveau sur la coordination inter-modules notamment avec l'arrivée sur la filière de nouveaux intervenants. Ainsi, les attendus et contenus des modules 1, 2 et 4 ont été précisés pour éviter les doublons observés entre les intervenants et ne faire qu'un bref rappel et lien sur certains contenus.
- Enfin, une demande très appuyée de suivi des sites accueillant les stages a été formalisée dans l'audit. Il a été demandé de fournir les outils issus de la loi 2002-2, les CV des référents professionnels notamment. La responsable de la filière a ainsi contacté l'ensemble des terrains pour récupérer ces éléments. Il est à noter une difficulté à recueillir ces données particulièrement les CV des référents professionnels qui ne sont pas à jour quand les référents sont présents depuis de nombreuses années sur les terrains et se sont formés depuis. De ce fait, dans le plan d'amélioration continue, l'IRTS CA a fait le choix de positionner l'équipe de la filière pour s'assurer de la qualité des terrains. Aude FRÉAL et Amélie GALLOIS étant toutes deux formées aux approches recommandées profitent des visites de stage des apprenants sur leur deuxième filière respective ou des journées réseaux pour visiter les terrains et renseigner la grille d'observation des terrains. Lors des réunions de référents professionnels, le tour virtuel de table permet aux référents professionnels de se présenter et de récupérer des informations concernant leur terrain en attendant une future visite sur site. Ce travail de vérification est essentiel pour le suivi de la qualité des terrains notamment avec le turn-over observé dans les équipes actuellement.

3.6 Bilan général de la formation au CNIA

Cinq promotions ont été formées entre octobre 2021 et juin 2024. L'IRTS CA a donc respecté son engagement lié au dépôt de candidatures. Sur le tableau, ci-dessous, est précisé le nombre d'apprenants engagés dans la formation au CNIA et ceux certifiés à la fin du parcours.

Promotions	Date d'ouverture	Nombres d'apprenants	Date de certification	Nombre d'apprenants certifiés
1. La Ferté-Gaucher	04/10/2021	8	12/12/2022	4
2. IRTS CA	09/12/2021	17	08/07/2022	16
3. Bois l'Abbesse	09/11/2022	15	04/12/2023	12
4. IRTS CA	02/12/2022	12	10/07/2023	12
5. IRTS CA	26/10/2023	8	17/06/2024	7
TOTAL D'APPRENTANTS CERTIFIÉS : 51 apprenants				

Comme demandé par le GNCRA initialement, l'IRTS CA projetait l'ouverture de la première promotion en avril 2021 et de former cinq promotions le temps de l'habilitation jusqu'en janvier 2024. La non- publication de la fiche RS auprès de France compétences a retardé l'ouverture dans les premiers mois car les personnes souhaitant mobiliser leur compte personnel de formation en étaient empêchées. Cette fiche n'a été publiée qu'au 20 juin 2021.

L'IRTS CA a donc ouvert deux sessions parallèles, l'une en intra-établissement en Seine et Marne en octobre 2021, l'autre en inter-établissement à l'IRTS en décembre 2021.

Deux promotions ont été ouvertes en moyenne par an, une en intra et une en inter. L'IRTS CA a été impacté dans la dernière année d'habilitation par la procédure d'audit et de renouvellement et a fait le choix d'ouvrir une session à l'automne 2024 avec seulement huit apprenants pour ne pas réaliser une année sans offre sur le territoire.

Au total, si l'on prend l'ensemble des contraintes et la gestion du dossier par le GNCRA, la filière autisme et TSA a été impactée pendant quinze mois sur une période de quarante mois pour constituer des groupes de formation. Cela a amené la direction de l'IRTS CA à ne pas reconduire la demande d'habilitation et à restructurer la filière sur l'année universitaire 2024-2025.

4. Le renouvellement de la certification UNAFORIS "Intervenir auprès des personnes avec troubles du spectre de l'autisme"

4.1 Contexte du renouvellement et choix opérés par l'IRTS CA

La certification est indépendante de l'IRTS CA et est organisée avec UNAFORIS. La responsable de la formation a participé ainsi aux réunions de groupe de travail pilotées par UNAFORIS.

Pour l'année 2024, il n'y a pas eu de session organisée par l'IRTS CA, la fiche RS étant inactive auprès de France compétences jusqu'en juin. La responsable de la filière a travaillé avec l'équipe dédiée UNAFORIS au dossier de renouvellement auprès de France compétences et notamment sur les compétences attendues au référentiel de certification.

À l'IRTS CA, parallèlement au CNIA, cet accompagnement à la certification UNAFORIS permettait des parcours allégés et à la carte aux candidats et venait compléter les effectifs des promotions au CNIA. Cette certification était confidentielle pour l'IRTS, entravée par les coûts reversés à UNAFORIS pour les frais de certification (680 € par candidat).

Dans la même période de fin d'habilitation au CNIA, le travail avec UNAFORIS a été récompensé par le renouvellement de la certification UNAFORIS "Intervenir auprès des personnes avec troubles du spectre de l'autisme" au répertoire spécifique de France compétences sous la fiche RS 6660. Avec le renouvellement, les tarifs conventionnés de certification avec UNAFORIS ont été revus et peuvent désormais se fondre dans un plan financier absorbable dans les frais de fonctionnement par promotion. Si l'on prend l'exemple d'une promotion de douze candidats, ils correspondent à 158 € par candidat.

Il est à noter la complexité d'obtention de certification au regard des attendus du référentiel. En effet, l'ensemble des compétences attendues doit être validé pour obtenir la certification.

L'IRTS CA, au vu des éléments exposés ci-dessus, a fait le choix à la rentrée 2024 de se concentrer sur cette certification.

L'ingénierie pédagogique a donc été entièrement revue à l'automne pour répondre aux attendus du référentiel de compétences et pour prendre en compte qu'il n'y a plus de notion de degré en fonction des diplômes initiaux. La responsable de la formation a ainsi associé les formateurs vacataires pour retravailler les contenus lors d'un comité de suivi pédagogique notamment. A la suite d'un dépôt de dossier de candidature auprès d'UNAFORIS, une nouvelle convention avec UNAFORIS a ainsi été signée à l'automne pour permettre à l'IRTS CA de préparer les candidats à cette certification.

4.2 Présentation

4.2.1 Étape 1 du parcours commun obligatoire : les ateliers collectifs et individuels d'accompagnement à la certification

Pour rappel, le parcours de formation est personnalisé et construit sur mesure pour chacun des candidats par l'IRTS CA. Il se réalise en 2 étapes :

- ✓ **Étape 1** : Le **parcours commun obligatoire** comprenant le bilan de positionnement mais aussi des ateliers collectifs et individuels d'accompagnement à la certification et le module 1.
- ✓ **Étape 2** : Le **parcours personnalisé** pouvant regrouper un à plusieurs modules (module 2 jusqu'à module 9) en fonction des besoins du candidat.

4.2.2 Trois modalités pédagogiques

En complément d'une formation théorique dispensée selon les besoins des candidats, l'IRTS CA propose aux candidats trois modalités pédagogiques obligatoires pour les préparer à la certification :

- **Des ateliers collectifs d'accompagnement à la certification** :

⇒ Un **premier atelier collectif** d'une durée de **3,5 heures** est dispensé pour accueillir et présenter les enjeux de la certification aux candidats. Il s'agira aussi, si le besoin des candidats a

été identifié lors de leur bilan de positionnement, de construire le projet de formation pratique (lieu, profil du public, durée et objectifs visés). Les ateliers sont constitués en fonction du parcours du candidat et de son expérience. Ainsi, les personnes n'ayant pas d'expérience et ayant besoin d'une formation pratique sont regroupées dans un même groupe.

⇒ **Deux ateliers collectifs d'accompagnement à la certification** réalisés sous la forme de travaux dirigés et proposés en sous-groupe de sept candidats maximum. Ces ateliers sont conduits par un formateur référent de parcours de l'IRTS CA en dehors des temps de formation théorique.

Au total, **deux ateliers** sont programmés pour un total de **7 heures** et seront dispensés au cours de la programmation. Il s'agit d'amener les candidats à :

- Acquérir la méthodologie nécessaire à l'écriture et à la structuration de leur « Dossier Pratiques Professionnelles » (DPP) présenté à l'examen,
- Se préparer aux épreuves d'évaluation des compétences,
- S'entraîner pour l'oral de certification.

Au cours de ces ateliers, le bilan de fin de parcours de formation préparatoire (30 minutes) est réalisé pour soutenir la démarche qualité.

- Un **accompagnement individuel** avec le formateur référent de parcours. L'accompagnement individuel est réalisé par le même formateur référent de parcours ayant conduit les travaux dirigés collectifs. Cet accompagnement est proposé en plus de la formation théorique et se réalise dans une programmation établie avec le candidat qui dispose d'un **forfait horaire total de 6 heures soit environ trois tranches de 2 heures**.

Cet accompagnement a pour objectif principal de soutenir le candidat à élaborer son « Dossier Pratiques Professionnelles » d'un point de vue méthodologique et d'identification de l'ensemble des compétences attendues.

- **Le module 1 : État des connaissances**

En raison de l'évolution constante des recherches scientifiques et de la production de nouvelles connaissances dans le champ des TSA, ce module de formation théorique permet l'actualisation des connaissances du candidat dans le champ des TSA au regard des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la HAS et de l'état de la recherche scientifique. De ce fait, l'IRTS CA propose de façon systématique ce module à chaque candidat, quel que soit le bilan de positionnement réalisé en amont. La durée de celui-ci est de 14 heures.

4.2.3 Étape 2 : le parcours personnalisé

À l'issue du bilan de positionnement et au regard des besoins du candidat, l'IRTS CA propose une offre de formation théorique « sur mesure » : le **parcours personnalisé ou complet**.

Le parcours de formation à la certification UNAFORIS a pour principal intérêt de proposer aux candidats des connaissances théoriques actualisées et mutualisées. Il s'agit aussi de permettre aux

candidats de partager leurs expériences respectives sur la base d'une rencontre interdisciplinaire, quels que soient leur statut, leur fonction, leur contexte d'intervention ou leur degré d'expérience d'accompagnement auprès des personnes avec TSA.

Au regard de son bilan de positionnement et à l'issue de la commission de positionnement, le candidat peut se voir notifier la proposition personnalisée « sur mesure » du parcours de formation théorique et pratique préconisé ou un parcours complet de formation.

Celle-ci fait état des éléments suivants :

- Le nombre de modules à réaliser : entre un à plusieurs modules (à définir lors de la commission de positionnement)¹,
- La durée individuelle de ceux-ci qui varie entre 7 à 28 heures selon le module suivi et la possibilité dans certains modules de ne choisir qu'une thématique particulière (module 4),
- La durée totale du parcours de formation théorique,
- Le calendrier des modules en lien avec le parcours de formation préconisé.

L'IRTS CA a organisé la formation théorique à la certification UNAFORIS sur la base de trois blocs de compétences au sein desquels plusieurs modules reliés à des connaissances théoriques peuvent être dispensés. Cette organisation en blocs permet ainsi d'associer chaque compétence à un module.

Chaque module vise des objectifs et des modalités pédagogiques qui lui sont propres, à savoir :

Bloc 1 : Comprendre et accompagner le fonctionnement et les comportements spécifiques de la personne avec TSA au sein des TND (56 heures)

Les compétences visées au sein de ce bloc 1 sont les suivantes :

- Compétence 3 : Aménager l'environnement humain et matériel de la personne avec autisme
 - en prenant en compte ses particularités sensorielles,
 - dans le but d'améliorer son bien-être.
- Compétence 5 : Apporter des réponses adaptées lors de manifestations de "comportements-problèmes" de la personne avec autisme
 - en appliquant des protocoles appropriés au comportement observé de la personne et à son projet individualisé,
 - afin d'ajuster les interventions et de prévenir ces comportements.
- Compétence 7 : Repérer les signes spécifiques d'un problème de santé somatique et d'expression de la douleur de la personne avec autisme
 - en se basant sur les changements de comportements et en utilisant les échelles d'évaluation de la douleur adaptées,
 - dans le but de l'orienter vers une personne ressource.

¹ Le module 4 peut être découpé en journée d'intervention spécifique sur des thématiques : santé, sensorialité et vie affective et sexuelle.

- Compétence 9 : Organiser une veille stratégique
 - en identifiant les ressources, les informations scientifiques et les évolutions du cadre législatif,
 - en vue d'ajuster l'intervention et l'accompagnement auprès de la personne avec autisme et de sa famille.

Les modules proposés au sein de ce bloc 1 sont les suivants :

Module 1 (14 heures) : État des connaissances

Module 4 (28 heures) : Les aspects sensoriels, sensori-moteurs et santé au quotidien. Ce module peut être décomposé en journées thématiques : deux journées sur les particularités sensorielles, une journée sur l'aspect somatique et l'accompagnement aux soins et une journée sur la vie affective et sexuelle.

Module 5 (14 heures) : Anticipation et gestion des comportements-problèmes

Bloc 2 : Comprendre et favoriser le développement de la communication et les interactions sociales de la personne avec TSA au sein des TND (35 heures)

Les domaines de compétences visés au sein de ce bloc 2 sont les suivants :

- Compétence 2 : Communiquer de manière adaptée avec la personne avec autisme
 - en mobilisant des modalités de communication alternative ou augmentative,
 - afin de favoriser les échanges.
- Compétence 4 : Favoriser les interactions sociales de la personne avec autisme
 - en s'appuyant sur les capacités cognitives, sensorielles et relationnelles de la personne autiste,
 - en vue de prévenir les situations de conflits.

Les modules proposés au sein de ce bloc 2 sont les suivants :

Module 2 (21 heures) : Fonctionnement cognitif, interactions sociales et inclusion sociale

Module 3 (14 heures) : Communication

Bloc 3 : Élaborer et mettre en œuvre un projet d'accompagnement avec la personne avec TSA dans son parcours de vie au sein des TND (49 heures)

Les compétences visées au sein de ce bloc 3 sont les suivantes :

- Compétence 1 : Contribuer à l'évaluation du fonctionnement cognitif, somatique, sensoriel et social de la personne avec autisme
 - en utilisant des échelles et outils validés par les recommandations de bonnes pratiques professionnelles,
 - pour adapter l'intervention.

- Compétence 6 : Mettre en œuvre, en co-construction avec la personne avec autisme, un projet personnalisé d'intervention
 - en associant les différentes parties prenantes (famille, proche-aidants, professionnels notamment),
 - de manière à répondre aux souhaits, capacités et particularités de la personne avec autisme.
- Compétence 8 : Mobiliser les différentes approches éducatives, comportementales et développementales adaptées
 - en s'appuyant sur les recommandations de bonnes pratiques professionnelles,
 - pour apporter des réponses aux besoins de la personne avec autisme.
- Compétence 10 : Participer à des actions coordonnées avec les différents intervenants et partenaires autour de la personne avec autisme
 - en se basant sur des méthodes et supports facilitant la participation de celle-ci,
 - afin d'assurer la cohérence et la continuité de son parcours.

Les modules proposés au sein de ce bloc 3 sont les suivants :

Module 6 (14 heures) : Approches et interventions recommandées : fondements et principales stratégies

Module 7 (21 heures) : Projet personnalisé d'intervention et accompagnement au quotidien. Ce module comprend deux journées de tables rondes ouvertes au public extérieur.

Module 8 (21 heures) : Évaluation et fonctionnement global de la personne

4.3 Formation pratique

Tous ces apports théoriques dispensés par l'équipe pédagogique sont complétés par une formation pratique selon le profil des apprenants de 0 à 140 heures. L'enjeu pour l'IRTS CA est de se doter d'un partenariat efficace avec les terrains de sites qualifiants pressentis. C'est pourquoi un travail reste à mener avec le réseau pour compléter et spécifier les compétences de chaque site qualifiant.

4.4 Certification

Les épreuves de la certification sont organisées selon deux modalités complémentaires :

- **Épreuve 1 (E1) :** « Un « Dossier Pratiques Professionnelles » de 15 pages (+ ou – 20%) démontrant l'acquisition des dix compétences »,
- **Épreuve 2 (E2) :** « Une soutenance orale du « Dossier Pratiques Professionnelles » d'une durée de 40 minutes ».

5. Le projet d'analyse des pratiques professionnelles du FAMA Murielle Renard

L'Association des Papillons Blancs en Champagne à travers le FAMA Murielle Renard a fait confiance à l'IRTS CA pour lancer un projet d'analyse de pratiques professionnelles au sein de l'établissement en 2022. Pour donner suite au bilan de l'action réalisé par Amélie GALLOIS, responsable de la filière autisme et TSA à l'IRTS CA et Monsieur GUILLAUME, formateur et superviseur à l'IRTS CA 2022/2023 en présence de Jennifer BROUARD, cheffe de service du FAMA Murielle Renard et Jean-Pierre DIOT, directeur du FAMA Murielle Renard, il est apparu globalement la nécessité de continuer l'action entreprise auprès des salariés et d'accentuer les rencontres du partage du quotidien ainsi que des temps de formation spécifique.

Une organisation :

- La première phase : un temps de formation spécifique sur les comportements-problèmes.
- Une deuxième phase de rencontre et de diagnostic (observation) par groupe. Les horaires et les journées pour ces séances d'observation sont définis avec les équipes.
- La troisième phase : des séances d'analyse de pratiques pour trois groupes.
- Une phase de formation autour de la sensorialité à mi-parcours sur les particularités sensorielles des personnes avec TSA a été aussi programmée.
-

L'ensemble de l'équipe a pu bénéficier de mise en place d'un temps réflexif régulier pour donner l'occasion d'échanger sur les pratiques et d'amener des éléments de réflexion, puis d'en débattre dans l'intérêt de faire évoluer son professionnalisme et la cohésion de groupe.

L'équipe de direction a également été rencontrée en milieu d'année et en fin d'année pour le bilan de la formation.

Cette action a notamment mobilisé l'équipe pédagogique de la filière. Cela a en effet représenté 40 heures d'intervention pour Amélie GALLOIS réparties sur 26 temps définis et 16,5 heures sur 11 temps d'intervention pour Aude FRÉAL.

Objectifs : Cette intervention basée sur des séances d'analyse de pratiques professionnelles a permis tout au long de l'année, de mettre en lumière les problématiques identifiées au travail. Les intervenants ont accompagné la réflexion de chaque professionnel dans le groupe en s'appuyant sur l'expérience et le partage d'un vécu professionnel.

6. Sensibilisation sur la formation initiale en travail social

La responsable de la filière autisme et TSA et Aude FRÉAL dispensent les contenus pédagogiques sur les TSA sur l'ensemble des filières initiales pour s'assurer d'une sensibilisation des futurs travailleurs sociaux dans le champ des TSA conforme au kit pédagogique diffusé par le ministère en 2022. Ces actions ont représenté sept jours en 2024 dans le cadre de l'axe 2 pilotée par Ludivine MARIOT notamment. Depuis septembre 2024 et suite au départ de la filière d'Aude FRÉAL, Amélie GALLOIS dispense les contenus dans l'axe 2 et l'intervention sur les filières de niveau 3.

Les journées tables rondes du module 7 sont également ouvertes aux apprenants des filières initiales.

7. Perspectives pour 2025

Après une année 2024 qui a montré de nombreux changements dans la filière, les perspectives pour l'année 2025 sont :

- Une première promotion UNAFORIS qui devait ouvrir en janvier 2025 mais qui est reportée au printemps faute d'un nombre suffisant d'inscrits.
- Une formation pour l'ANFH pour des sessions de deux jours sur le territoire aubois.
- Le suivi du plan d'amélioration continue avec la poursuite des visites sur les terrains, les réunions de comité de suivi pédagogique et le conseil de perfectionnement pour la coordination.
- Un projet de formation sur plusieurs années concernant une association du territoire.
- La poursuite du développement de l'action d'analyse des pratiques avec le coordinateur des actions supervision et conseil pour de nouveaux établissements.
- Un projet de module de sensibilisation pour une association axonaise.
- La relance de la communication auprès des associations du territoire œuvrant dans le champ des TSA pour faire connaître l'ensemble de l'offre de formation proposée par l'IRTS CA.
- Le lancement d'une réflexion sur l'intégration de l'ensemble des troubles du neuro-développement au sein de la formation continue en collaboration avec le laboratoire C2S de l'URCA.
- Prendre en compte l'évolution des politiques publiques dans la terminologie employée et réfléchir à une évolution du nom de la filière en « Troubles du spectre de l'autisme au sein des troubles du neuro-développement ».

Conclusion

La filière autisme et TSA a connu une activité perturbée sur l'année 2024 avec la fin de l'habilitation au CNIA et la relance de la certification UNAFORIS.

L'enjeu de la filière est désormais de développer sa certification UNAFORIS et d'œuvrer pour le financement de ces formations par les employeurs de la région en les aidant à trouver l'argumentation pour les financeurs. L'objectif est de pérenniser l'activité pour développer la filière et retrouver un fonctionnement avec une équipe dédiée.

Coordonnées de l'équipe de la filière Autisme et TSA :

❖ Responsable et formatrice référente de parcours :

Amélie GALLOIS
amelie.gallois@irtsca.fr
03.26.06.82.45

❖ Assistante de formation :

Aurore THOUVENOT
aurore.thouvenot@irtsca.fr
03.26.06.82.59